

**Nombre de
conseillers
En exercice :**
27
Présents :
22
Votants :
25

Date de
convocation :
28/02/2023
Date
d'affichage :
28/02/2023

Numéro :
08/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 MARS 2023

Le 6 mars 2023, à 18h00 heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE - Bernard DELBRUEL - Gérard TOUREL - Daniel DERRAC - Nelly FACCA - Xavier PETIT - Huguette DELPY-SOUTADÉ - Thierry MONTBROUSSOUS - Bruno BARDÉS - Françoise CHINCHOLLE - Franck GARRIC - Marie-Pierre CAMBON - Philippe FOULCHÉ - Ghislain PELLIEUX - Éric ALBERT - Stéphanie RAYMOND - Sylvie CLERGUE - David POUTRAIN - Nathalie JALBY - Claudette ROUQUETTE-BAULES - Bénédicte CATHALAU - Kadour SAMET

Absents excusés représentés : Marie LACAN (E.CLAVERIE) - Michel ALBENGE (G.TOUREL) - Maxime FONTANILLE (B.DELBRUEL)

Absents excusés non représentés : Francis SALABERT - Guy INTRAN

Secrétaire de séance : Ghislain PELLIEUX

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SCÈNE NATIONALE D'ALBI POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

La Scène Nationale d'Albi association culturelle labellisée par l'État, propose chaque saison un nombre important de représentations de spectacles et conduit de multiples projets d'action culturelle, sur l'ensemble du département du Tarn.

Afin de réaliser son projet culturel annuel, La Scène Nationale d'Albi a sollicité la commune pour l'obtention d'une subvention d'un montant annuel de 4 000 €.

Les conditions d'attributions sont fixées par convention de partenariat. Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer la convention qui vous a été présentée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la convention de partenariat à passer entre la commune et La Scène Nationale d'Albi pour le versement d'une subvention renouvelable,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **AUTORISE**, Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec La Scène Nationale d'Albi, lui attribuant une subvention de 4 000 € pour la période 2023 telle qu'elle est jointe en annexe de la présente délibération et de la renouveler de façon annuelle
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP de la commune, pour l'année concernée.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

**Le Maire,
Elisabeth CLAVERIE**

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

